



RÉPUBLIQUE DU NIGER

Analyse de Protection

Mise à jour des tendances en matière de conflits et de risques de protection liés à l'insécurité

AOÛT 2024

RÉSUMÉ

Cartographie de la perception des 15 risques de protection par département

Echelle de sévérité
2 3 4 5



Depuis le mois de juin, les pays du Sahel, et notamment le Niger, subissent de fortes inondations qui ont fait des centaines de morts et blessés et de nombreux déplacés. Les inondations constituent une menace récurrente au Niger, exacerbée par les changements climatiques globaux – accentuant les besoins des populations et des ressources nécessaires pour la réponse humanitaire. Selon les données statistiques du ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, au 30 juin 2024, le nombre des personnes déplacées internes (PDI) a augmenté, atteignant 507 438 personnes (dont 47% sont de sexe masculin et de 53% de sexe féminin) réparties en 91 003 ménages. Les enfants représentent 59% des PDI.

Au premier semestre 2024, 1 457 incidents ont été signalés, contre 1 831 pour la même période en 2023. Le nombre de victimes a également diminué, passant de 6 631 à 3 277 contre 6 631 sur la même période en 2023.

Les femmes, les enfants, les personnes âgées et celles vivant avec un handicap sont les plus affectés par les incidents rapportés.

Les besoins humanitaires au Niger continuent d'augmenter, mais l'accès des acteurs humanitaires est entravé par les restrictions militaires, les risques d'enlèvement et les menaces des groupes armés.

La dégradation continue de l'environnement de protection a des répercussions négatives sur les conditions de vie des populations, les poussant parfois à adopter des stratégies et comportements de survie négatifs, tels que le recours au sexe de survie, la prostitution des mineurs, les mariages précoces, le travail et l'exploitation des enfants, l'enrôlement dans les groupes armés. Les régions les plus touchées par les incidents de protection sont principalement Diffa et Tillabéri, suivies de Tahoua et Maradi.

Les risques de protection les plus saillants identifiés sont les suivants classés par ordre de criticité :

1. **Mariage d'enfants, mariage précoce ou mariage forcé.**
2. **Violence basée sur le genre.**
3. **Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil.**
4. **Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels.**
5. **Abus psychologique/émotionnel ou détresse infligée.**

ACTIONS URGENTES

Face à cette situation il est nécessaire d'agir pour atténuer les souffrances des populations par quelques actions urgentes et prioritaires, à savoir :

- Plaider auprès des autorités, à tous les niveaux, pour un accès sécurisé aux communautés y compris celles habitant dans les zones à accès limité.
- Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour une protection plus accrue des civils dans les zones affectées par les conflits y compris le droit d'aller et de venir en sécurité.
- Renforcer la redevabilité, la communication, la coordination, la collaboration, la synergie entre tous les acteurs humanitaires d'une part et d'autres part avec les acteurs de la paix, de la sécurité et du développement pour une réponse holistique et efficace.

CONTEXTE

INCIDENTS DE PROTECTION		NOMBRE DE VICTIMES		INCIDENTS VBG		PERSONNES DEPLACEES SUITE AUX CONFLITS		PERSONNES DEPLACEES SUITE AUX INONDATIONS	
1 457		3 277		1 085		269 632		37 913	
% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE
-21 %	Monitoring de protection	-50 %	Monitoring de protection	-11 %	GBVIMS	-29 %	OCHA	+144 %	MAH/GC

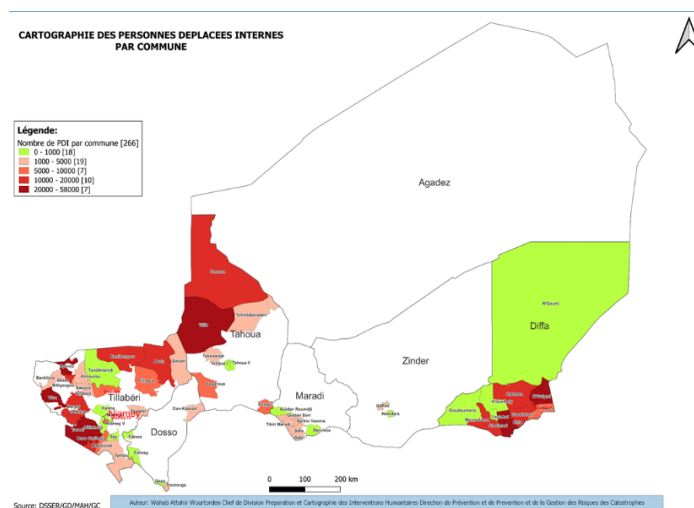
Données de janvier à juin 2024

Le Niger continue de faire face à la persistance des conflits armés dans principalement quatre régions (Tillabéri, Diffa, Tahoua Maradi, des aléas climatiques (inondations, sécheresses), et à une situation humanitaire complexe et dynamique (épidémie, insécurité alimentaire, malnutrition, mouvement de population). La pauvreté chronique, les inégalités de genre, les injustices sociales, la pression démographique, la vulnérabilité structurelle croissante, et les tensions intercommunautaires, sont autant de facteurs qui exacerbent la crise et augmentent les besoins humanitaires. Par ailleurs, la poursuite des conflits au nord du Nigéria et dans la zone des trois frontières (Burkina Faso, Mali, Niger) a poussé plus de 700 000 personnes, en majorité des femmes et des enfants, en dehors de chez elles.

CONTEXTE POLITIQUE, SÉCURITAIRE ET SOCIOÉCONOMIQUE INSTABLE

Le contexte socio-politique du Niger a été marqué par un changement à la tête du pays intervenu le 26 juillet 2023 ; suivi par une crise politique ayant entraîné une suspension du Niger des institutions et organes de la CEDEAO et de l'Union Africaine et l'imposition de sanctions par l'Union Africaine. De plus, l'Alliance des Etats Sahel (AES) a été créée par les chefs d'Etat des trois pays (Burkina Faso, Mali et Niger) afin de faire face à l'isolement dont leurs pays font l'objet de la part de la communauté internationale. Cette crise politique a engendré des défis économiques majeurs, avec des impacts sur l'accès aux services sociaux de base affectant durement la vie quotidienne des populations qui supportent déjà les conséquences de l'insécurité et des aléas climatiques.

Les prix de toutes les céréales ont été anormalement élevés. Le prix national moyen du mil en septembre 2023 était 31% supérieur à la moyenne des cinq dernières années et 10% supérieur à septembre 2022. La fermeture des frontières a également entraîné la rupture de stocks de médicaments, ce qui a réduit l'accès aux soins et services de santé de milliers de personnes vulnérables. De plus, cette situation a engendré la rupture d'intrants essentiels pour le traitement des cas de malnutrition aiguë modérée (MAM). Le nombre d'enfants en situation de MAM qui ne bénéficient pas de prise en charge causée par ces ruptures est estimé à environ 117 738. Ceci pourrait glisser vers une augmentation estimée de 40 000 enfants malnutris aigus sévères (MAS) au cours du dernier trimestre de 2023 ; effet qui a perduré au premier trimestre de 2024.



La rupture de fourniture de l'énergie électrique a réduit considérablement les capacités de prise en charge des malades dans les structures sanitaires et a occasionné des décès. L'insuffisance de liquidité dans les banques a impacté sévèrement les

acteurs qui fournissent des transferts monétaires qui, du fait des restrictions au niveau des banques, ont rencontré des difficultés à fournir l'assistance monétaire nécessaire, privant ainsi des milliers de personnes vulnérables de ressources vitales.

L'insécurité alimentaire et la flambée des prix de différentes denrées alimentaires ont également eu un impact sur la protection des ménages vulnérables exacerbant certains risques de protection y compris les mariages précoces/forcés, les violences conjugales, le sexe de survie, le travail et l'exploitation des enfants, l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés non étatiques (GANE), les enlèvements de personnes et les extorsions de biens.

L'insécurité liée à l'activisme des GANE (pose d'engins explosifs improvisés (EEI), braquages des missions humanitaires, enlèvements contre rançon sur les acteurs humanitaires sur certains axes) et les violences perpétrées par les éléments de groupes armés nourrissent la peur des populations et des acteurs humanitaires. Elles rendent la fourniture de l'assistance humanitaire extrêmement difficile dans certaines localités. L'imposition des escortes armées pour les déplacements des acteurs humanitaires entrave l'action humanitaire et limite les capacités d'assistance des acteurs.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1 Mariage d'enfants, mariage précoce ou mariage forcé

Le mariage des enfants est reconnu comme un fardeau majeur dans les pays à faible revenu, avec de graves conséquences sur le parcours de la vie des femmes. Cette situation est une réalité au Niger¹, où le taux de scolarisation des filles au collège est faible et le taux d'abandon scolaire est élevé. Il faut noter, par ailleurs, que la législation nationale autorise le mariage des jeunes filles à partir de 16 ans - l'ONU ayant indiqué que le mariage précoce est « un problème de société au Niger ».

Selon une étude de la Banque Mondiale en date du 26 janvier 2024, 76% des femmes âgées de 20 à 24 ans au Niger se sont mariées avant l'âge de 18 ans et 28% avant l'âge de 15 ans. Le mariage des enfants a des conséquences majeures sur les trajectoires de vie des femmes, notamment une réduction du niveau d'éducation et de la participation future au marché du travail, ainsi que des conséquences importantes sur le plan de leur santé. Le mariage précoce provoque des traumatismes psychologiques mais aussi physiques comme des fistules obstétricales. L'impact notoire est surtout l'abandon de la scolarité. Une fois mariées, les filles abandonnent souvent l'école pour consacrer leur temps à leurs nouvelles responsabilités ménagères.

Selon l'article 22 de la Constitution du Niger du 25 novembre 2010, l'Etat veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Il prend, en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée. Par ailleurs, le Niger s'est engagé lors du troisième cycle de l'Examen Périodique Universel en mai 2021 à mettre en œuvre 40 recommandations portant spécifiquement sur l'élimination de toutes les pratiques préjudiciables telles que les mariages d'enfants, le mariage forcé et les mutilations génitales féminines.

D'autres part, la faible résilience des communautés, la pauvreté endémique, la pression démographique galopante (taux de croissance de la population de +3,8%), le manque d'accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques ne font qu'accroître la vulnérabilité des communautés, et notamment des femmes et des filles.

Une étude menée par l'Institut d'Etude de Sécurité (ISS) et le Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP) révèle que la crise sécuritaire représente pour les filles et les femmes un important facteur d'aggravation des violences basées sur le genre (VBG), déjà courantes en temps de paix. Les témoignages recueillis indiquent qu'au regard de la précarité aggravée par la crise sécuritaire, le mariage des filles avant l'âge légal minimum de 16 ans fixé par la loi, constitue un mécanisme d'adaptation négatif pour les familles. Ces dernières y recourent parfois pour limiter leurs charges financières, établir des alliances de protection, éviter les risques d'enlèvement des filles par les GANE et les grossesses non désirées.

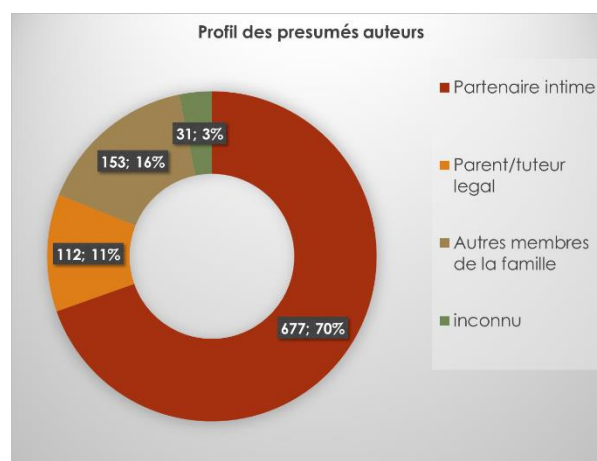
RISQUE 2 Violence basée sur le genre

De janvier à juin 2024, le système GBVIMS a rapporté un total de 1 048 incidents de violences basées sur le genre, contre 1 193 incidents à la même période en 2023, soit une diminution de 11% - ceci dans un contexte d'accès difficile et de rareté des services de prise en charge qui réduit fortement la prise en charge holistique des survivantes de VBG. La distribution par sexe des cas de janvier à juin 2024 dans l'ensemble des quatre régions du Niger fait ressortir que 97% des victimes sont de sexe féminin contre 3% de sexe masculin. La distribution par âge des cas rapportés de janvier à juin 2024 des quatre régions dénombre 766 cas pour les plus de 18 ans (71%) et 319 cas pour les moins de 18 ans (29%).

Le profil des présumés auteurs fait ressortir que 677 cas (70%) sont le fait de partenaires intimes, 153 cas (16%) du fait des autres membres de la famille, 112 cas (11%) du fait des parents/tuteur légal et 31 cas (3%) du fait d'inconnu. Le pourcentage de victimes ayant reçu une prise en charge holistique par services essentiels se répartit comme suit : 49% hébergement, 20% en moyens de subsistance, 11% d'appui psychosocial, 11% de service de santé, 8% de justice et 1% en termes de sécurité.

Dans les quatre régions, malgré la diminution des cas de VBG par rapport à l'année 2023 à la même période, plusieurs cas de viol, d'agressions sexuelles, d'agressions physiques, et de déni de ressources, de services et d'opportunités, ont été documentés par les acteurs humanitaires et les services étatiques.

La VBG touche principalement les femmes et les filles, qui constituent donc des groupes à risque au Niger. Les adolescentes subissent une multitude de types et de manifestations convergentes de VBG, allant de la privation d'éducation au mariage précoce et forcé. Cet état de fait est exacerbé par la crise humanitaire multiforme qui perdure dans un contexte socio-culturel où les normes sociales limitent la promotion de l'égalité des genres. Les filles déplacées sont plus exposées aux risques de violence sexuelle/mariages précoces.



Selon le Cluster Education, les violences basées sur le genre sont un risque auquel sont exposées les filles, dont 40 000 d'entre elles ont une scolarité affectée par la fermeture des écoles en raison de l'insécurité. De plus, les violences/abus sexuels et VBG sont le premier type de risque auquel sont exposées les filles hors des centres de regroupement (mentionné par 28% des informateurs clés du Cluster Education et 42% des informateurs clé de la protection de l'enfance).

Les violences basées sur le genre au Niger sont ancrées dans les normes socioculturelles favorisant certains types de VBG comme le mariage précoce (65% la prévalence nationale en 2021 ENAFEM). Les conflits armés, le déplacement forcé, l'insécurité alimentaire, les inondations, les sanctions économiques exacerbent les risques de VBG. Les tendances de violences conjugales, de mariage forcé, le sexe pour la survie, les violences sexuelles, le déni de ressources pourraient accroître les besoins d'interventions de prévention, d'atténuation de risques et de réponse aux VBG en 2024.

Une stratégie nationale de prévention et réponse VBG/PSEA a été validée en décembre 2023 et sert de cadre d'orientation pour toutes les interventions VBG. Il existe également des structures communautaires dans toutes les régions affectées sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour faire de la prévention. Les services de réponse VBG restent limités, ceci en plus des difficultés d'accès à certaines localités.

RISQUE 3

Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

Le Niger, à l'instar du Burkina Faso et du Mali, est en proie à une insurrection des groupes armés non-étatiques (GANE) perpétrés sur trois fronts : au nord-ouest, dans les régions de Tillabéri et de Tahoua, à la frontière entre le Mali et le Burkina Faso (crise Liptako-Gourma) ; à l'est, dans la région de Diffa (crise du Lac Tchad) ; et au sud dans la région de Maradi, à la frontière avec le Nigeria. L'augmentation des attaques contre les civils, notamment les personnes déplacées internes, les réfugiés et les membres des communautés d'accueil, est une préoccupation majeure. Des enlèvements, des vols et des attaques meurtrières perpétrés par des groupes armés (GA) sont signalés presque quotidiennement. Néanmoins, on note au premier semestre 2024 une diminution des attaques contre les civils, des biens de caractère civil et autres homicides illégaux (**1 339 cas** en 2024 par rapport **1 584 cas** à la même période en 2023).

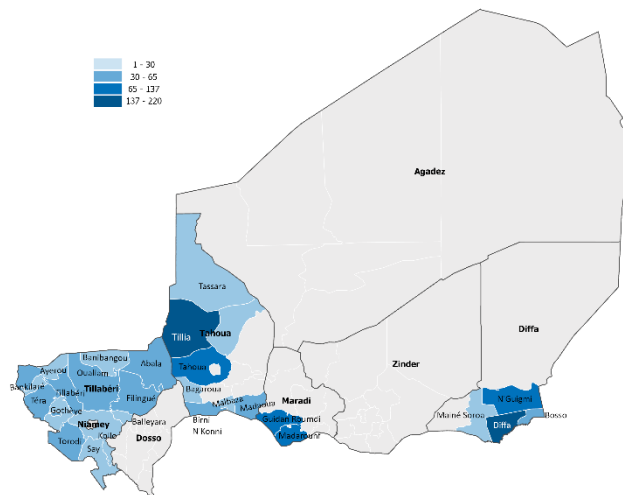
Cependant, la proportion des enfants victimes des incidents a augmenté de 9%, soit 408 enfants victimes en 2024 représentant 12% du total des victimes contre 3% (soit 108 enfants) victimes en 2023. Les enfants (en majorité les filles) sont particulièrement touchés par les incidents d'enlèvement contre rançons. Des témoignages confirment que les enfants sont

davantage ciblés parce que les parents se soucieraient plus de leur libération en payant la rançon. De plus, les GANE enlèvent davantage les filles pour les utiliser comme épouses. Les agressions physiques, les coups et blessures, les assassinats et meurtres sur les enfants sont en outre des incidents rapportés qui affectent les enfants après leurs enlèvements.

Les exactions contre les civils ont engendré des conflits intercommunautaires à cause de la stigmatisation fragilisant ainsi la cohésion sociale et augmentant l'insécurité et l'instabilité. Ces exactions ont également provoqué des mouvements massifs de population, avec un total de 809 575 personnes en situation de déplacement forcé (251 760 réfugiés, 507 438 personnes déplacées internes, 50 377 personnes retournées) selon le Cluster Protection au 1er mars 2024. Pour sa part, le ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC) a confirmé 507 438 personnes en situation de déplacement forcé (PDI) dans sept régions pour un total de 61 communes réparties dans 33 départements.

La destruction des biens civils et des infrastructures publiques constitue un autre type de menace en matière de protection, les GANE ont parfois ciblés les infrastructures sanitaires à travers des enlèvements de personnel médical, des attaques d'ambulance, le pillage des centres sanitaires et la destruction des infrastructures scolaires. Ils ont également brûlé des maisons, des bâtiments d'entreposage de nourriture, des centres de santé, des salles de classe, des centres de formation, des mairies et des stations téléphoniques. Lorsque ces bâtiments sont incendiés, les civils perdent non seulement les réserves de nourriture de leurs récoltes, dont ils ont besoin pour survivre, mais aussi leurs effets personnels et l'argent gardé dans leurs maisons.

Nombre d'incident par département au 1er semestre



RISQUE 4 Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels

Le vol et l'extorsion de biens constitue l'un des préjudices les plus importants pour les populations civiles au Niger. Les GANE s'emparent principalement du bétail des éleveurs, impactant ainsi considérablement leurs moyens de subsistance. Ils pillent et/ou brûlent également les biens des villageois, notamment leurs récoltes agricoles, leurs téléphones portables, leur argent et leurs motos. Ces actes ont lieu sur les routes ou dans les villages.

L'extorsion présente des conséquences économiques et sociales graves pour les populations. Elle affecte les activités génératrices de revenus des ménages et prive les populations de leurs ressources alimentaires. Selon le Center for Civilians in Conflict (CIVIC), dans les départements d'Abala, Ouallam, Téra et Torodi, les communautés ont révélé que les cas de vols et d'extorsions de biens ont contribué à l'insécurité alimentaire. L'impact sur l'économie et les possibilités limitées de mener des activités génératrices de revenus ont poussé les hommes à se rendre dans les centres villes. Les revenus générés par le travail dans des zones sûres permettent à ces hommes de s'occuper de leurs familles restées dans les zones touchées par le conflit. Cependant, cet exode rural forcé entraîne la séparation des familles, accentue la vulnérabilité des individus et les expose à de nouveaux risques en matière de protection.

L'imposition illégale de la « zakât » est un acte d'extorsion qui s'est généralisé au Sahel avec l'émergence du conflit lié aux activités des GANE. La zakât est une taxe illégale que les éleveurs sont obligés de payer aux GANE pour obtenir une protection. Ces actes entraînent des conséquences graves pour la protection des civils et leurs moyens de subsistance, car le bétail est essentiel à la subsistance des éleveurs. Les GANE imposent le paiement de cette taxe aux chefs de famille ou à des villages entiers selon un calcul basé sur le nombre de têtes de bétail. Cette taxe peut être perçue plusieurs fois par an ou, dans certaines régions, annuellement. La fréquence et le processus de taxation dépendent de la pratique imposée par le groupe armé.

L'imposition illégale prive les populations de leurs biens et de leurs ressources et crée un climat de peur au sein des communautés. Au nom de cette taxation, les incidents de pillage de bétails, d'incendies de stocks de céréales, de marchés et de boutiques se sont multipliés poussant les populations à migrer vers d'autres lieux plus sécurisés. Certains déplacements forcés font suite à des violences entre des groupes d'autodéfense opposés aux groupes armés non étatiques qui font pression sur les populations de quitter leurs maisons.

Par ailleurs, on observe, sur les sites de personnes déplacées, une absence de documents de sécurisation foncière qui contraint certains ménages à être déguerpis des aires qu'ils habitent ou qu'ils aménagent pour cultiver. En effet, il y a un risque accru de menaces d'éviction lorsque les ménages occupent spontanément des espaces sans autorisation.

RISQUE 5 Abus psychologique/émotionnel ou détresse infligée

La santé mentale demeure une préoccupation aussi bien pour les populations affectées par les chocs que pour le personnel de santé œuvrant dans les zones fragiles. L'OMS estime qu'une personne sur cinq en situation d'urgence humanitaire aura un trouble mental.

La crise sécuritaire et les mouvements de population affectent négativement la santé des communautés en réduisant l'accès aux soins et services de santé, la santé de la reproduction, et leur santé mentale. La conséquence directe est l'augmentation de la morbidité et la mortalité maternelle, infanto-juvénile et de personnes âgées.

Par ailleurs, la situation humanitaire et sécuritaire ainsi que les déplacements forcés ou préventifs des populations ont un impact particulièrement négatif sur le bien être individuel et sociocommunautaire des enfants (qui représentent 59% des personnes déplacées internes), et ce notamment dans les régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri. Les conflits et leurs corollaires (séparation d'avec les parents, décès des parents, abandon, viol, séquestration, torture, enlèvement et violence en tout genre) affectent les enfants psychologiquement. On estime que la moitié des enfants en situation de déplacement forcé ont besoin d'un soutien psychosocial en raison des épisodes de violences des GANE et des conditions de vie précaires dans les zones de déplacement. Dans les départements à sévérité élevée (Bosso, Diffa, N'Guigmi, Goudoumaria, Guidan Roumdji, Téra, Bankilaré, Ayrou, Torodi, Banibangou, Tilla), les enfants sont exposés et/ou sont victimes des risques de séparation familiale, d'enlèvement, de violences physiques, émotionnelles et sexuelles, de dangers et blessures, d'exposition aux EEI, du travail d'enfants et de mariages précoces. Les violences que subissent les populations sont également à l'origine de blessures physiques et de troubles post-traumatiques, particulièrement graves chez les femmes. La destruction des infrastructures de santé et les difficultés d'accès aux médicaments par les populations déplacées augmentent leurs troubles émotionnels.

RÉPONSE

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

Le secteur de la protection estime à **1 769 000 de personnes dans le besoin**. Environ **920 000 personnes sont ciblées** par les activités de protection pour un budget estimé à **76,7 millions US** autour de **57 projets**. Au premier trimestre 2024, 49 000 personnes ont été atteintes (53% de femmes et 47% d'hommes), soit un taux de réalisation de 5%.

Au premier semestre, **l'AoR protection de l'enfance** a obtenu un taux de réalisation de 28,42%, soit 174 201 personnes atteintes (dont 85 110 enfants).

Dans le cadre de la réponse **l'AoR VBG** et ses membres au cours de ce semestre ont soutenu 1 404 survivants de VBG parmi lesquelles 97% de femmes, 3% d'hommes.

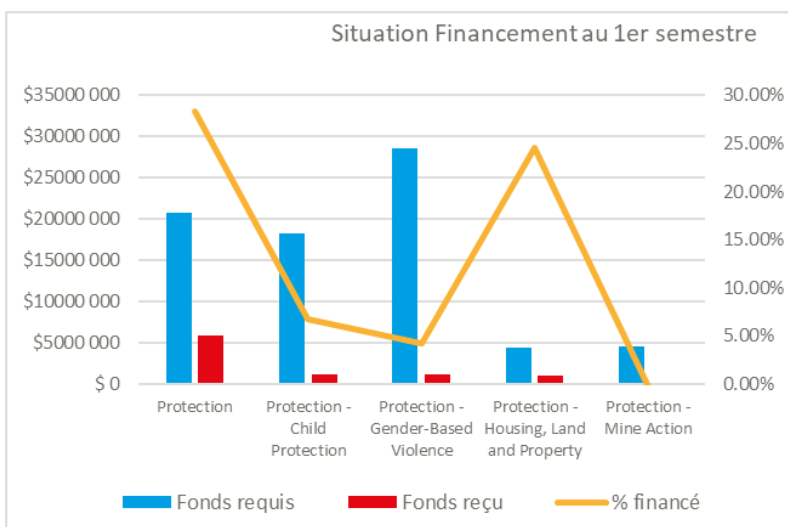
Le Groupe de travail LTB a continué de soutenir le ministère de l'Action Humanitaire pour la concrétisation de la stratégie solution durables pour les PDI, spécialement sur la facilitation de l'accès à la terre et au logement à Tillabéry et Maradi.

DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS

Les nouvelles autorités du pays ont pris un ensemble de mesures (restrictions bureaucratiques et administratives), qui a réduit la capacité des acteurs humanitaires à accéder aux personnes affectées dans, surtout dans les régions de Tillabéri et Maradi. Certaines de ces mesures imposent des restrictions aux mouvements des organisations humanitaires dans les zones d'opérations militaires tandis que d'autres imposent l'utilisation d'escortes armées aux acteurs humanitaires en général et plus spécifiquement aux personnels expatriés. Par ailleurs, dans certaines régions comme Tahoua, les acteurs humanitaires font face à des restrictions en termes d'accès imposées par les autorités pour des raisons de sécurité. Les restrictions administratives accentuent les défis humanitaires de plus en plus complexes. Néanmoins, grâce aux efforts de plaidoyer menés par OCHA et l'Equipe Humanitaire Pays, les autorités ont récemment déclaré une levée de l'imposition de l'escorte pour les employés nationaux des organisations humanitaires. Il est toutefois essentiel de maintenir le dialogue avec les autorités à tous les niveaux (national et régional), continuer à envoyer les chronogrammes des missions aux FDS à travers OCHA, respecter les consignes sécuritaires conformément aux discussions avec les FDS et développer des stratégies alternatives, comme celles qui consistent à donner l'assistance dans les zones sécurisées comme la commune de Diffa.

LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

Depuis novembre 2023, les **interventions** humanitaires sur les **engins explosifs** au Niger ont pris fin en raison de la fermeture des programmes de UNMAS, faute de financement. Malgré cela, des ONGs comme MAG et HI, ainsi que la Commission Nationale pour le Contrôle et la Collecte des Armes Illicites (CNCCAI) qui est une structure étatique, ont continué leurs activités. Depuis le changement de contexte politique, la collecte et la diffusion des informations sur les EEI s'avèrent malgré l'augmentation des risques liés aux EEI sont en augmentation dans les régions de Diffa et de Tillabéri.



RECOMMANDATIONS

RISQUE 1 Mariage d'enfants, mariage précoce ou mariage forcé

AUTORITES NATIONALES

- Créer des internats dans les écoles en vue d'accroître les chances de réussite des jeunes filles à l'école.
- Accompagner les familles dans le développement des initiatives visant l'autonomisation économiques des femmes et des filles afin qu'elles puissent subvenir durablement à leurs besoins et être loin des risques de violences.

CORDONNATEUR HUMANITAIRE et PARTENAIRES

- Mener une action de plaidoyer pour accélérer l'adoption du code pénal en prenant en compte toutes les insuffisances constatées dans la législation actuelle, notamment l'âge du mariage des filles, et sa pénalisation.
- Sensibiliser les leaders coutumiers et religieux sur les conséquences du mariage précoce/forcé.
- Effectuer un plaidoyer intersectoriel (AoR VBG et autres secteurs éducation, santé) contre le mariage des enfants.
- Prioriser les actions de prévention du mariage des enfants.
- Renforcer la diffusion des messages de sensibilisation à la PSEA.

RISQUE 2 Violence basée sur le genre

DONATEURS

- Renforcer les capacités de la société civile en plaidoyer pour l'élaboration et l'adoption des lois spécifiques contre les VBG.
- Faciliter l'accès des ONGs locales aux financements humanitaires en assouplissant les conditions de leur octroi, en particulier les organisations dirigées par des femmes et celles défendant les droits des femmes et des filles en situations d'urgence.
- Renforcer les capacités techniques des acteurs VBG, pour assurer des services de qualité conformes aux normes et principes directeurs, ainsi que de soutenir l'insertion des jeunes filles non scolarisées.
- Faire le plaidoyer auprès de l'Etat et des parlementaires pour la promulgation d'un code de la famille ou d'une loi déterminant l'âge au mariage à au moins 18 ans révolus

AUTORITES NATIONALES

- Renforcer les capacités des services techniques de l'Etat pour disposer de ressources humaines compétentes et disponibles pour une meilleure coordination conformément à la stratégie nationale VBG et son plan d'action 2024.
- Renforcer les capacités des services étatiques en matière de VBG pour offrir une assistance multisectorielle d'urgence de qualité.

RISQUE 3 Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

AUTORITES NATIONALES

- Former l'armée sur la protection des civils incluant le Droit International Humanitaire (DIH).
- Garantir que les mesures visant à prévenir et minimiser les pertes civiles soient intégrées dans la planification et la conduite des opérations militaires de manière efficiente.

PARTENAIRES

- Identifier les meilleures pratiques en matière d'efforts d'atténuation des dommages causés aux civils.
- Améliorer les infrastructures d'apprentissage, les kits éducatifs, le soutien psychosocial, l'apprentissage à distance.
- Organiser des séances de sensibilisations sur la protection en milieu scolaire.
- Organiser des sessions de sensibilisation sur l'importance de l'éducation et le maintien des enfants, notamment des filles, à l'école et le renforcement des capacités des enseignants.

RISQUE 4 Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels

AUTORITES NATIONALES

- Offrir systématiquement un abri aux déplacés internes, en organisant et en protégeant les camps de déplacés lorsqu'il s'agit de l'option privilégiée par les personnes déplacées ; et en améliorer les conditions de retour des personnes déplacées, notamment en assurant la sécurité et la mise en place d'infrastructures dans leur lieu d'origine.
- Encourager les initiatives locales de résolution des conflits entre les communautés.
- Identifier et traiter les problèmes de durabilité des structures de paix locales et de leurs actions en faveur de la cohésion sociale et de la résolution des conflits communautaires.
- Offrir une assistance multisectorielle d'urgence aux populations affectées dans les zones à risque.
- Assurer la mise en œuvre de la stratégie de solutions durables pour les PDI notamment l'accès à la terre et aux logements.

PARTENAIRES

- Accélérer et renforcer les actions de solutions durables en faveur de PDI pour une intégration locale, relocalisation et un retour conformément aux garanties de la stratégie nationale des solutions durables.
- Sensibiliser les autorités locales et les services techniques de l'État au respect effectif de la Loi n° 2018-74 du 10 décembre 2018 relative à la protection et à l'assistance aux PDI au Niger.

RISQUE 5 Abus psychologique/émotionnel ou détresse infligée

PARTENAIRES

- Déployer des équipes de protection à Diffa, Maradi, Tahoua, et Tillabéry pour assurer le monitoring de protection, la gestion des cas de protection et le soutien psychosocial.
- Agir d'urgence et de façon coordonnée sur le monitoring de protection de l'enfant, le soutien psychosocial, la gestion des cas pour les enfants affectés (ENA/ES, EAFGA, enfants victimes et à risques de protection).
- Mettre en œuvre des activités telles que des équipes mobiles formées en santé mentale pour apporter un soutien psychosocial (SMSPS) et de sensibilisation aux population affectées se trouvant dans les quatre régions citées ci-dessus, et au minimum pour une période d'une année.

Notes de fin.

¹ "65% Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de 5 ans (ENAFEM) 2021

[UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, Reliefweb. Niger – Aperçu des besoins et plan de réponse humanitaire – Clister Santé \(March, 1 2024\)](#)

[REACH Initiative. Reliefweb. Mécanisme de réponse rapide \(RRM\) : République du Niger Aperçu – Février, 2024.](#)

[Médecins Sans Frontières. Migration : les politiques européennes encouragent la brutalité systématique envers les migrants, 23/02/2024.](#)

[UNICEF, Reliefweb. Niger Humanitarian Situation Report No. 4: reporting Period, 1st January to 31 December 2023. 07/02/2024](#)

Méthodologie

La présente analyse a été faite par le Cluster Protection du Niger, conformément au cadre analytique de Protection, sur la base des données du Monitoring de Protection (Projet 21), la priorisation des risques de protection faite en collaboration avec les groupes de travail protection en région (GTP), ainsi que les données secondaires comme les évaluations rapides de protection. Les statistiques sont une compilation des incidents de protection signalés et documentés par les acteurs de protection opérant dans les régions de Tahoua, Tillabéri, Maradi et Diffa. À la suite d'un processus de triangulation, ces données sont ensuite partagées avec le Cluster Protection.

Les données partagées dans le présent PAU sont le fruit des efforts conjugués du cluster et des domaines de responsabilité (PE, VBG, LTB et LAM), ainsi que des groupes de travail SMSPS et Redevabilité.

Limitations

Le contexte sécuritaire qui prévaut dans certaines communes (Ayorou, Bankilaré, Bosso, Chétimari et N'Guigmi) et les restrictions d'accès dues aux opérations militaires au Niger ont beaucoup limité les acteurs de collecte de données, limitant de ce fait la capacité des acteurs de protection à collecter des informations suffisamment exhaustives sur les régions concernées.



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Samira El Mouden: robertss@unhcr.org | Daniel Bernard Thiombiano: daniel.thiombiano@drc.ngo